

# Les Foulées de Voreppe

**Dimanche 16 Juin 2019**

## **Règlement, Informations**

**Date** La 3<sup>ème</sup> édition des « **Foulées de Voreppe** » est organisée le dimanche 16 Juin 2019 par le VOREPPE BASKET CLUB.

**Parcours** 4 courses seront organisées. Les parcours sont des boucles et les distances des parcours sont les suivantes : 10 km, 5 km, 3 km et 1,5 km.

Le départ est donné au niveau de la salle des fêtes de VOREPPE, L'Arrosoir. Le parcours est sur la commune de Voreppe. L'arrivée se fait au même endroit que le départ.

Le détail des parcours est disponible sur [FouleesVoreppe.fr](http://FouleesVoreppe.fr).

**Catégories** La course de 10 km est accessible aux coureurs de 16 ans révolus dans l'année courante (31/12/2003 min.).

La course de 5 km est accessible aux coureurs de 14 ans révolus dans l'année courante (31/12/2005 min.).

La course de 3 km est accessible aux coureurs de 12 ans révolus dans l'année courante (31/12/2007 min.).

La course de 1,5 km est accessible aux coureurs de 10 ans révolus dans l'année courante (31/12/2009 min.).

Les mineurs courent avec l'autorisation et sous la responsabilité de leurs parents ou du responsable légal.

**Inscription** Les inscriptions se font :

- en ligne, sur le site [www.onsinscrit.com](http://www.onsinscrit.com) accessible depuis le **site internet** des « **Foulées de Voreppe** – [FouleesVoreppe.fr](http://FouleesVoreppe.fr) » jusqu'au vendredi 14 juin minuit,

### **Contacts et Renseignements**

Web : [FouleesVoreppe.fr](http://FouleesVoreppe.fr)

Courriel : [FouleesVoreppe@gmail.com](mailto:FouleesVoreppe@gmail.com)

- **sur place (majoration de 3 € pour le 5 km et le 10 km) à la salle 200 de L'Arrosoir de Voreppe :**
  - **le samedi 15 juin 2019 de 14h00 à 19h00,**
  - **le jour de la course, dimanche 16 juin 2019 à partir de 8h00 jusqu'à :**
    - **9h00 pour le 10 km,**
    - **9h15 pour le 5 km,**
    - **10h00 pour le 3 km,**
    - **10h15 pour le 1,5 km.**

**Le nombre de coureurs est limité à 500.**

La procédure d'inscription par **internet** est décrite sur le site des « **Foulées de Voreppe – FouleesVoreppe.fr** ».

Dans la limite où il reste encore des dossards disponibles, les dernières inscriptions le jour de la course sont prises au plus tard 15 minutes avant le départ de la course, accompagnées d'une licence sportive (ou photocopie certifiée) ou d'un certificat médical (voir précisions ci-dessous) ainsi que du paiement.

La participation à la course «**Foulées de Voreppe**» est subordonnée à la présentation d'une **licence sportive FFA, FSGT et UFOLEP** portant attestation de la délivrance d'un **certificat médical mentionnant l'aptitude à la pratique de la course à pied en compétition**, ou pour les **autres licenciés** et les **non licenciés**, à la présentation de ce seul certificat médical ou de sa copie qui doit dater de moins d'un an à la date de la course (art. L231-3 du code du sport).

Toute **inscription incomplète** ne pourra être enregistrée et le concurrent ne sera pas autorisé à prendre le départ de la course.

Les mineurs doivent présenter une autorisation parentale.

La date limite des inscriptions par internet est fixée au vendredi 14 Juin 2019 minuit.

## **Engagement**

Course de 10 km : Inscription en ligne : 12,00 €. Sur place : 15,00 €.

Course de 5 km : Inscription en ligne : 8,00 €. Sur place : 11,00 €.

Course de 3 km : Inscription en ligne : 3,00 €. Sur place : 3,00 €.

Course de 1,5 km : Inscription en ligne : 2,00 €. Sur place : 2,00 €.

## **Dossard**

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut pas faire l'objet d'un remboursement ou d'un transfert d'inscription pour quelque motif que ce soit.

Pour la course, le retrait des dossards a lieu le samedi 15 Juin de 14h00 à 19h00 ainsi que jour de la course à partir de 08h00 à la salle 200 de L'Arrosoir (Salle des

## **Contacts et Renseignements**

Web : [FouleesVoreppe.fr](http://FouleesVoreppe.fr)

Courriel : [FouleesVoreppe@gmail.com](mailto:FouleesVoreppe@gmail.com)

fêtes de Voreppe) – Rue de Nardan – à VOREPPE. Une pièce d'identité ou une licence vous sera demandée lors du retrait du dossard.

Le dossard devra être entièrement visible, porté sur la poitrine et correctement attaché par des épingles (fournies par l'organisation).

**Parking** Des parkings seront aménagés à proximité du départ et des bénévoles vous guideront à votre arrivée.

**Consigne** Un service de consigne sera mis à disposition pour les participants souhaitant déposer des affaires personnelles pendant la course. Le dossard sera requis pour déposer et reprendre les affaires. La consigne sera assurée à partir de 8h00 et fermera à 12h00. Les participants sont invités à reprendre leurs affaires avant la fermeture de la consigne.

**Assurances** L'organisateur est couvert en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec la charte des courses hors stades (MMA Voreppe).

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de vérifier auprès de leur assurance qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt de souscrire auprès de leur assureur un contrat qui les garantisse en cas de dommages corporels.

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de défaillance due à un mauvais état de santé.

**Responsabilités** Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol ou de détérioration qui pourrait se produire lors de cette manifestation sportive, ainsi que de toute responsabilité envers les participants, ceux-ci étant entièrement responsables des accidents qu'ils pourraient provoquer où dont ils seraient victimes.

Chaque participant s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée ou à signaler son abandon.

Le non-respect de cette règle entraînera aussitôt la disqualification du participant.

**Sécurité** La sécurité est assurée par des signaleurs. Un service médical d'urgence assure la sécurité de la course (**DPS**). Les services médicaux peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales. Les pompiers des différentes communes ainsi que la gendarmerie sont avisés de la course par courrier.

Les intersections avec une voie routière seront sécurisées par des signaleurs.

### **Contacts et Renseignements**

Web : [FouleesVoreppe.fr](http://FouleesVoreppe.fr)

Courriel : [FouleesVoreppe@gmail.com](mailto:FouleesVoreppe@gmail.com)

Pour des raisons de sécurité, les coureurs devront effectuer leur échauffement sur le parcours prévu qui est indiqué le jour de la course et sur le site des « **Foulées de Voreppe** - FouleesVoreppe.fr ».

Les accompagnateurs (pédestre, bicyclette, engins à roulettes et/ou motorisés ainsi que les animaux) sont interdits.

### **Ravitaillement et restauration**

Des postes de ravitaillements sont installés sur le parcours et à l'arrivée.

Un service de restauration payant et une buvette seront proposés à l'arrivée. Une aire de repas sera prévue sur place à cet effet.

La commande et le règlement des repas s'effectuent sur le site d'inscription en ligne [onsinscrit.com](http://onsinscrit.com), accessible à partir du site du [FouleesVoreppe.fr](http://FouleesVoreppe.fr). La commande d'un repas est ferme et non remboursable.

### **Douches**

Des douches seront disponibles sur place en accès libre pour les participants (Gymnase de l'Arcade).

### **Droit d'image**

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires ou médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, etc.

Aucune contrepartie financière ne pourra être exigée pour l'utilisation de son image si elle est diffusée par la suite sur tous les supports de communication (site internet, journal...)

### **Environnement**

Les organisateurs s'emploient à réduire l'impact environnemental, les coureurs sont invités à laisser le parcours propre.

### **Informatique et liberté**

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles. Par notre intermédiaire, ils peuvent recevoir des messages d'information par e-mail. S'ils ne le souhaitent pas, il suffit de nous le signaler par e-mail. Les participants acceptent que leur résultat à la course soit publié sur le site internet de l'épreuve. Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur.

### **Cas de force majeure**

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la course en cas de force majeure, catastrophe naturelle, ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des

### **Contacts et Renseignements**

Web : [FouleesVoreppe.fr](http://FouleesVoreppe.fr)

Courriel : [FouleesVoreppe@gmail.com](mailto:FouleesVoreppe@gmail.com)

concurrents et sans que les participants puissent prétendre à un quelconque dédommagement ou remboursement.

Un participant ne pouvant être présent au départ ou souhaitant annuler son inscription ne pourra demander à être remboursé.

## Récompenses

Un cadeau souvenir est offert à chaque concurrent (dans la limite des stocks disponibles).

La remise des récompenses débutera au plus tôt aux environs de 11h00.

Il n'y a pas de cumul possible pour la remise des prix qui s'effectuera par catégories.

Seront récompensés pour les « Foulées de Voreppe » :

- les premiers athlètes (homme/femme) au scratch du 10 km.
- les premiers athlètes (homme/femme) au scratch du 5 km.
- les premiers athlètes (homme/femme) au scratch du 3 km.
- les premiers athlètes (homme/femme) au scratch du 1,5 km.
- le premier de chaque catégorie ou groupe de catégorie (homme/femme) :
  - Pour le 10 km : CA-JU, ES-SE, M1, M2, M3,
  - Pour le 5 km : MI-CA, JU-ES, SE, M1-M2-M3,
  - Pour le 3 km : BE, MI,
  - Pour le 1,5 km : PO, BE.
- Challenge Entreprise-Association : gagné au plus grand nombre d'inscrits, et ce pour l'ensemble des 4 courses.

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

## Acceptation

Les concurrents, de par leur inscription, reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptent les clauses.

L'organisation se réserve le droit, en cas d'impérieuse nécessité, de modifier le règlement ci-dessus.

## Contacts et Renseignements

Web : [FouleesVoreppe.fr](http://FouleesVoreppe.fr)

Courriel : [FouleesVoreppe@gmail.com](mailto:FouleesVoreppe@gmail.com)